

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2022

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1

F.O. no 48 du 02 décembre 2022

Préside : Bongard Jean-Claude, Syndic
Présence : 53 (cinquante-trois) personnes votantes
Non-votant : 01 (une) personne non-votante
Total : 54 (cinquante-quatre) personnes

Excusés : Grivel Michel, Porsel

Scrutateurs : Monnard Steve, Porsel
(rangs 1 et 2 plus la table du Conseil et des Secrétaires/Caissière)
Tardin Georges, Pont
(rangs 3 et 4 plus la table du Conseil)

Tractanda :

L'assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **mardi 13 décembre 2022** à 19 h 30 à la salle de l'Auberge de la Fleur de Lys à Porsel, Route de Romont 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2022
2. Règlement du personnel communal, révision totale, approbation
3. Association des communes de la Veveyse (ACV), révision des statuts, approbation
4. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2022-2023-2024
5. Budgets 2023
 - 5.1 Budget du compte de résultat
 - 5.2 Budget du compte d'investissements
 - 5.2.1 no 0220.5040.00 Rénovation Auberge de la Fleur de Lys à Porsel
- Changement du lave-vaisselle, aménagement WC handicapés, installation d'une rampe
 - 5.2.2 no 0290.5040.00 Achat PPE Administration communale à Porsel
- Inauguration des nouveaux locaux
 - 5.2.3 no 0290.5060.00 Equipement PPE Administration communale à Porsel
- Mobilier, écrans salles Conseil et conférence, bureau et réception, archives, installation informatique, déménagement, divers et imprévus
 - 5.2.4 no 0291.5040.00 Rénovation de la Salle polyvalente à Porsel
- Porte, création vélux et ouverture pour AES, vestiaire douche hommes
 - 5.2.5 no 6150.5010.01 Aménagements routiers, crédit d'étude
- Aménagements traversée de Pont
 - 5.2.6 no 7101.5031.01 Réfection de conduites à Porsel, Rte de Perreymartin
- Augmentation par rapport au devis initial
 - 5.2.7 no 7101.5031.04 Installation d'une hydrante et de 100 m de conduites à Porsel, Salle polyvalente
 - 5.2.8 no 7101.5060.00 Remplacement de compteurs d'eau
- 100 compteurs, 200 modules radio et un système de lecture à distance
 - 5.2.9 no 7201.5032.02 Construction réseau eaux usées, Porsel, Secteur Les Sauges à la Route de Champ Diguez
 - 5.2.10 no 7301.5033.00 Aménagement de la déchetterie
- Nouvelle Ecopresse (compacteur), Gestinergie ou Cashless (système de recharge des cartes) rénovation d'une benne
 - 5.3 Approbation des budgets
6. Informations du Conseil communal (Commission Senior+, Economies d'énergie)
7. Divers

Le procès-verbal ainsi que les budgets 2023 et les documents concernant les points 2 et 3, soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

* * *

L'assemblée a été convoquée selon le mode en vigueur, soit par tous-ménages, affichage au pilier public et publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, ceci dans les délais légaux. L'information a aussi paru sur le site Internet communal.

M. Jean-Claude Bongard, Syndic, précise que les débats ne seront pas enregistrés. Il demande si quelqu'un souhaite enregistrer les débats ; si tel est le cas, il doit s'annoncer (application de l'ordonnance modifiant le Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 1er septembre 2012, art. 3). Personne ne se manifeste.

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Le contrôle des présences a été effectué à l'entrée de la salle.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé. Il est demandé aux personnes de bien vouloir annoncer nom, prénom avant de prendre la parole.

* * *

Avant de développer l'ordre du jour, je souhaite préciser que pour les Autorités communales, la fin de l'année coïncide avec la préparation des budgets pour l'année suivante. La situation financière de notre Commune est stable, cependant depuis ces dernières années, nous devons constater que les charges progressent plus que les produits.

Le budget du compte de résultat 2023 présente un excédent de charges de 29'236.64 fr.

Le budget des investissements présente, quant à lui, un excédent de charges de 2'133'475.55 fr. Ce sont principalement des reports d'investissements déjà votés au budget 2022. Ces excédents sont principalement liés à la construction de la nouvelle administration communale y compris les abris de protection civile et divers autres objets dont le changement de compacteur qui a 17 ans.

Pour ce qui concerne les locaux de la nouvelle administration, les travaux ont débuté en septembre 2021 et pour le moment, le calendrier est parfaitement respecté. Si tout se déroule comme prévu, la Commune devrait pouvoir investir les nouveaux locaux au début de l'été 2023.

Remerciements :

1- Francis Dévaud, Employé communal – de 1996 à fin décembre 2022

Jean-Claude lit un très joli texte de remerciements pour son dévouement durant ces nombreuses années. On lui remet un cadeau (bon-cadeau, bouteille gravée et 6 verres) : applaudissements de l'assemblée.

2- Nous avons remercié deux membres de la Commission des constructions qui ont souhaité laisser leur place après une très bonne collaboration de plusieurs années. Il s'agit de MM. Marc Fragnière et Frédéric Champerlin. Nous les avons remerciés dans le cadre du repas de fin d'année de la Commission des constructions : applaudissements de l'assemblée.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 avril 2022, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 avril 2022 est approuvé par 52 oui (cinquante-deux), en outre, il y a une abstention.

Merci à la Secrétaire communale.

2. Règlement du personnel communal, révision totale, approbation

L'Etat de Fribourg a établi un nouveau Règlement-type pour son personnel ; comme notre Règlement communal actuel est basé sur le Règlement de l'Etat et qu'il date de 2004, époque de la fusion, nous devons procéder à sa mise à jour. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce Règlement pour approbation.

La plupart des articles du Règlement précédent ont été repris et toilettés ou ajustés. La principale modification réside dans l'ajout d'articles pour le congé paternité (nouveau), congé d'adoption.

Nous allons profiter de ce changement de Règlement pour mettre en vigueur la semaine de 42 heures pour un 100%.

M. le Syndic donne la parole à Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière, pour la lecture du rapport qui est favorable :

Modifications du règlement du personnel communal

- *Préavis favorable aux modifications du règlement du personnel communal qui a été contrôlé et approuvé préalablement par le Service juridique du canton.*

La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le Règlement du personnel communal (révision totale) est approuvé par 51 voix (cinquante-et-une) ; en outre, il y a deux abstentions.

3. Association des communes de la Veveyse (ACV), révision des statuts, approbation

M. le Syndic indique, à l'assemblée, les raisons pour lesquelles, nous devons procéder à la révision des statuts. Elles sont les suivantes :

1. Parce que la dissolution de la Région Glâne-Veveyse au 31 décembre contraint l'ACV à reprendre les buts et missions en matière de développement économique, de soutien au tourisme et de politique des transports publics. Délai : 1er janvier 2023

2. Parce que la nouvelle loi cantonale sur le tourisme impose la création de régions touristiques et la pérennité de celle de la Veveyse est impératif. L'ACV financera dorénavant l'OT. Délai : 1er janvier 2023

3. Parce que l'engagement d'une administration professionnelle devient indispensable pour gérer le quotidien et préparer le futur. Délai : 1er janvier 2023

4. Parce que la Conférence des syndicats, composée de 9 personnes, doit impérativement renforcer sa capacité de travail en créant des commissions chargées de traiter les priorités statutaires. Délai : printemps 2023

5. Parce que certains sujets sociétaux doivent être coordonnés à l'échelle de notre district : politique de l'enfance, de la jeunesse et des aînés, culture, sports, projets immobiliers, etc..

Quelques articles sont présentés via les diapositives, il s'agit de ceux qui ont subi un changement.

La révision des statuts de l'Association des communes de la Veveyse (ACV) est approuvée par 53 voix (cinquante-trois) soit à l'unanimité

4. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2022-2023-2024

M. le Syndic précise que nous devons nommer un nouvel organe de révision pour les comptes 2022-2023-2024 donc pour une durée de 3 ans. Pour mémoire, un organe de révision ne peut effectuer, au maximum, que deux mandats de 3 ans.

Nous avons demandé des offres à 5 Fiduciaires ; après avoir étudié les dossiers, il en est ressorti un, celui de la Fiduciaire Marc Gobet SA de Romont.

Mme Marielle Pittet, Bouloz, demande pourquoi choisir une fiduciaire à Romont.

R. M. le Syndic répond que la Commune a demandé des offres à des fiduciaires à Fribourg, Bulle et Romont. On ne peut pas demander à n'importe quelle fiduciaire car il faut qu'elle soit agréée pour traiter les documents MCH2.

Nous avons présenté les dossiers à la Commission financière qui va lire son rapport avant prise de décision. Le rapport est favorable pour la Fiduciaire Marc Gobet SA.

Le choix de la Fiduciaire Marc Gobet SA de Romont est approuvé par 53 voix (cinquante-trois) soit à l'unanimité.

5. Budgets 2023

5.1 Budget du compte de résultat

5.2 Budget d'investissements

5.2.1 à 5.2.10 Demandes de crédits d'investissements

5.3 Approbation des budgets

Les budgets ont, une fois de plus, pu être bouclés ; bien que nous ayons changé le système comptable (MCH2), les budgets gardent le cap puisque nous avons un déficit de 29'236.64 fr..

Nous rappelons que, dorénavant, ce sont les fonds propres de la Commune qui devront garantir les dépenses prévues.

Au niveau des investissements, il y a différents projets qui vous seront présentés.

1. Présentation des diapositives des budgets 2023 à l'aide du beamer.

→ → Les questions peuvent être posées au fur et à mesure.

5.1 BUDGET DU COMPTE DE RESULTAT

M. le Syndic précise que les transports scolaires ont été fusionnés pour Le Flon et Saint-Martin en août 2022 ; cela donne un supplément de budget de 52'350.00 fr. à charge de notre Commune.

Au fil de la présentation, M. le Syndic commente certains chiffres.

Nombre habitants pris en compte	1'223
Clé veveysane, participation Le Flon	5.113%
Clé VOG, participation Le Flon	4.440%

Vue d'ensemble du compte de résultat



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GENERALE	669 709	172 386	658 648	68 783
1 ORDRE & SECURITE PUBLICS, DEFENSE	154 009	84 780	508 106	455 288
2 FORMATION	2 109 563	517 387	1 836 506	269 320
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	75 336		63 980	
4 SANTÉ	642 630	8 000	587 685	8 000
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	609 524	16 200	625 909	16 200
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	315 381	123 608	270 240	2 700
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	637 338	613 198	515 700	483 531
8 ECONOMIE PUBLIQUE	28 608	22 000	22 361	29 800
9 FINANCES ET IMPOTS	136 500	3 791 802	32 100	3 608 964
TOTAL	5 378 598	5 349 361	5 121 235	4 942 586
EXCEDENT DE REVENUS (BENEFICE)				
EXCEDENT DE CHARGES (PERTE)		29 237		178 649
TOTAL	5 378 598	5 378 598	5 121 235	5 121 235

Excédent de charges = CHF 29 237.00

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 22

3.2 COMPTE DE RESULTAT, RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

La parole est donnée à Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Après l'examen des documents transmis par la commune, la commission financière s'est réunie le lundi 28 novembre 2022 pour assister à la présentation du budget communal 2023 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard, accompagné de Mme Corinne Levrat, administratrice des finances.

En préambule, il est relevé que les actifs de la commune ont été réévalués à leur valeur actuelle suite à la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Dans les comptes, ces réévaluations ont été exactement compensées par une réserve d'amortissement sur dix ans. Si elles augmentent la taille du bilan, elles n'affectent aucunement les résultats de la commune et permettent de présenter un bilan qui reflète mieux la situation économique réelle de la commune.

En revanche, l'examen du budget 2023 s'est avéré plus compliqué que par le passé en raison de la mise en application du MCH2. En particulier, il n'est plus possible de comparer certains postes du budget avec ceux des années précédentes sans avoir des explications circonstanciées sur les modifications comptables induites par le MCH2. En dépit de cet écueil, la commission financière a été en mesure de rédiger sereinement son rapport 2023 grâce aux explications convaincantes qui ont été apportées sur toutes les questions soulevées par ses membres.

La commission financière remercie le conseil communal dans son ensemble, l'administratrice des finances ainsi que les secrétaires pour leur engagement et leur travail de qualité.

Budget du compte de résultats 2023

Pour 2023, les charges et les produits prévisionnels s'élèvent respectivement à CHF 5'378'597.74 et à CHF 5'349'360.90. Le budget du compte de résultats 2023 présente donc un déficit de CHF 29'236.84.

La commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée d'accepter le budget du compte de résultats 2023 tel que présenté par le conseil communal.

3.2 BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Vue d'ensemble du compte d'investissement



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GENERALE	1 265 650	365 000	1 397 250	265 000
1 ORDRE & SECURITE PUBLICS, DEFENSE	565 920		638 850	
2 FORMATION	70 000		120 000	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS				
4 SANTÉ				
5 PRÉVOYANCE SOCIALE				
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	231 000		206 000	
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	595 500	229 595	178 000	52 000
8 ECONOMIE PUBLIQUE				
9 FINANCES ET IMPOTS				
TOTAL	2 728 070	594 595	2 540 100	317 000
EXCEDENT DE REVENUS (BENEFICE)				
EXCEDENT DE CHARGES (PERTE)		2 133 475		2 223 100
TOTAL	2 728 070	2 728 070	2 540 100	2 540 100

Excédent de charges = CHF 2 133 475.00

Commune Le Flon • 13.12.2022 39

3.2.1 PROJET REFECTION APPARTEMENT AUBERGE DE LA FLEUR DE LYS, PORSEL - 0. ADMINISTRATION GENERALE – Investissement no 0290.5040.00

0 – Investissement rénovation Auberge Fleur-de-Lys



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0290.5040.00 Rénovation Auberge Fleur de Lys	238 000		190 000	

Rénovation Auberge Fleur de Lys, Porsel

CHF 190 000.00 report 2022 rénovation appartement
 CHF 48 000.00 changement lave-vaisselle, aménagement WC handicapés et installation d'une rampe

Incidences nouvel investissement CHF 48 000.00 sur le compte de résultat

amortissement comptable : 10% → CHF 4 800.00 (selon tableau des d'amortissements MCH2)
 intérêts : 1.5% → CHF 720.00
 remboursement de la dette : 3.0% → CHF 1 440.00

Commune Le Flon • 13.12.2022 44

Présentation à l'aide du beamer faite par M. Jean Gillard, Conseiller communal en charge du dicastère « bâtiments »

1. Le **lave-vaisselle** a, au moins, 30 ou 40 ans ; il n'a jamais été changé. On commence à avoir passablement de frais de réparations. Nous avons donc prévu de le changer.

2. Nous avons également prévu de créer un **WC-handicapés** dans les locaux réservés aux WC-dames. Il y aurait un seul WC avec beaucoup de place au lieu de 2 WC. Il est prévu aussi de remplacer les 2 lavabos existants par un seul et d'installer une planche à langer rabattable.

Mme Juliana Cruchon, Porsel demande confirmation du fait qu'il n'y aura plus qu'un seul WC-dames/handicapés.

R. M. Gillard répond par l'affirmative. Il ajoute que les WC-messieurs ne seront pas transformés.

Mme Catherine Tardin, Pont, constate que les WC-dames-handicapés seront mixtes !

R. M. Gillard répond par l'affirmative.

3. **Rampe d'accès extérieure pour personnes à mobilité réduite** ; actuellement, il est impossible de l'utiliser car la pente est trop conséquente. M. Gillard précise que ce genre de pente doit être, au maximum, de 12%. Il est prévu de l'installer devant la cuisine et on va la greffer sur l'actuelle. Il n'y aura pas besoin d'élargir la porte d'entrée actuelle qui a déjà les bonnes dimensions.

M. Fabien Thürler, Porsel, demande quel sera le délai de réalisation de ces projets d'investissements ; faudra-t-il attendre aussi longtemps que pour la réfection de l'appartement du 1^{er} étage, voté en décembre 2022, et dont les travaux n'ont pas encore commencé.

R. M. Gillard précise qu'il y a un moment que le budget est là et il fait la chronologie du dossier durant l'année 2022. Il ajoute que le nécessaire sera fait pour que les travaux soient réalisés durant l'année 2023.

Mme Carole Seydoux, Porsel, demande s'il n'y a pas d'autre variante pour l'aménagement du WC-handicapés ? Elle comprend qu'au final, il n'y aura plus qu'un seul WC pour les dames et pour les handicapés et 2 WC-messieurs. On préférerait le contraire car, en général, les WC-dames sont nettement plus sollicités !

R. M. Gillard précise que chez les messieurs, il y a 2 urinoirs, 1 WC et 1 lavabo.

Mme Marielle Pittet, Bouloz, estime qu'il faut un 2^{ème} WC-dames car 1 seul WC, ce n'est pas assez. Il faut revoir le projet.

R. M. Gillard prend note de la remarque et il va voir. M. le Syndic ajoute que le Conseil communal va réfléchir à la question et voir s'il est possible de modifier le projet étant donné qu'il n'a pas encore débuté.

0 – Investissement Achat PPE administration comm.



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0290.5040.03 Achat PPE administration communale	929 000		1 173 000	

Achat PPE administration communale

CHF 919 345.00 report 2022 solde achat PPE
CHF 9 655.40 inauguration nouvelle administration

Incidences nouvel investissement CHF 9 655.40 sur le compte de résultat

amortissement comptable : 3% → CHF 290.00 (selon tableau des d'amortissements MCH2)
intérêts : 0% → pas de dette
remboursement de la dette : 0% → pas de dette

M. le Syndic précise que l'inauguration des nouveaux locaux communaux aura lieu en automne 2023. Il est prévu d'acquérir des bouteilles de « vin communal », en blanc et en rouge. 50 personnes seront invitées au banquet. Le montant inscrit au budget est une estimation et la somme ne sera pas forcément dépensée en totalité.

0 – Investissement Equipement PPE admin. comm.



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0290.5060.00 Equipement PPE administration comm.	70 000			

Equipement PPE administration communale

CHF 70 000.00 Mobilier, écrans salles conseil et conférence, bureau et réception, archives, installation informatique, déménagement, divers et imprévus

Incidences nouvel investissement CHF 70 000 sur le compte de résultat

amortissement comptable :	10%	→ CHF 7 000 (selon tableau des d'amortissements MCH2)
intérêts :	1.5%	→ CHF 1 050
remboursement de la dette :	3%	→ CHF 2 100

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 50

M. le Syndic précise que nous devons équiper les nouveaux locaux de l'Administration communale à Porsel.

0 – Investissement Rénovation salle polyvalente



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0291.5040.00 Rénovation de la salle polyvalente	28 650			

Rénovation salle polyvalente

CHF 28 650.00 Porte, création vélux et ouverture pour AES, vestiaire douche hommes

Incidences nouvel investissement CHF 28 650.00 sur le compte de résultat

amortissement comptable :	3%	→ CHF 860 (selon tableau des d'amortissements MCH2)
intérêts :	1.5%	→ CHF 430
remboursement de la dette :	3%	→ CHF 860

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 53

VESTIAIRE DOUCHE HOMMES

M. Gillard précise que le vestiaire-douche-messieurs date de 1996 et il commence à y avoir des frais de réparation. L'un des boutons-poussoirs que l'on peut voir sur la photo est paralysé depuis 2 ans. Nous allons devoir remplacer l'élément-douche en entier.

M. Gillard ajoute que les douches-dames sont, par contre, presque neuves.

M. Bernard Monney, Pont, demande s'il est prévu de remplacer la douche actuelle par un autre système ?

R. M. Gillard répond que nous allons reprendre un même système mais plus robuste.

VELUX ET OUVERTURE POUR LOCAL AES

Mme Maude Cardinaux, Vice-Syndique, en charge du dicastère Accueil ExtraScolaire, prend la parole pour donner des explications.

Il est prévu de créer

- une ouverture dans la paroi du local AES, afin que la Responsable AES puisse avoir une vue sur les enfants lorsqu'ils jouent sur la partie galerie.

- une ouverture dans le toit/plafond de la Salle polyvalente afin d'apporter plus de lumière sur la partie galerie où les enfants jouent.

Mme Marielle Pittet demande si l'ouverture du toit se fera sur la galerie et pas sur la partie local AES ?

R. Mme Cardinaux répond qu'effectivement l'ouverture va être créée uniquement sur le plafond de la partie galerie.

Mme Pittet se demande si l'on ne pourrait pas bénéficier de la lumière naturelle et artificielle de la Salle de gymnastique si on enlève les volets en bois qui ont été installés sur la murette de la galerie.

R. Mme Cardinaux répond que l'on ne peut pas enlever les volets pour des questions de sécurité vis-à-vis des enfants qui pourraient se pencher sur la murette de la galerie. M. le Syndic ajoute qu'il est mieux de séparer les locaux lorsque des enfants sont à la gymnastique et d'autres sont à l'AES.

Mme Catherine Tardin qui a collaboré pour l'AES intervient et confirme l'aspect sécurité important pour les enfants et ajoute que les locaux sont sombres ; il faut allumer les néons même s'il y a du soleil à l'extérieur.

M. Marc Levrat, Porsel, demande au Conseil communal de faire attention à l'endroit où sera installé le vélux car il ne faudrait pas prétexter une installation future de panneaux photovoltaïques. Par conséquent, il faudrait plutôt prévoir de le mettre sur la façade du toit.

Mme Carole Seydoux demande s'il n'y aura qu'un seul Vélux ?

R. Mme Cardinaux confirme qu'il n'y aura qu'une seule ouverture. Elle ajoute que les dimensions prévues sont de 134 x 88 cm.

Mme Seydoux estime que c'est trop petit. Il faudra voir si on peut faire plus grand.

R. M. le Syndic répond que le Conseil communal va étudier la question de la dimension.

1 – Ordre et sécurité publics, défense



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
1 ORDRE & SECURITE PUBLICS, DEFENSE	565 920		638 850	
1620.5040.00 Construction d'abris communaux	565 920		638 850	

Construction d'abris communaux

CHF 565 920.40 report 2022 solde achat abris PC PPE Porsel

Il s'agit d'un report d'investissement voté pour 2022.

2 – Formation



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
2 FORMATION	70 000		120 000	
2170.5040.02 Rénovation des bâtiments scolaires	70 000		120 000	

Rénovation des bâtiments scolaires

CHF 70 000.00 report 2022 PAC école

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 56

Il s'agit d'un report d'investissement voté pour 2022.

6 – Trafic et télécommunications



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	231 000		206 000	
6150.5010.01 Aménagements routiers	231 000		206 000	

Aménagements routiers

CHF 206 000 Report 2022 Route de Champ Diguez
CHF 25 000 Aménagement traversée de Pont

Incidences nouvel investissement CHF 25 000.00 sur le compte de résultat

amortissement comptable : 2.5% → CHF 625 (selon tableau des d'amortissements MCH2)
intérêts : 1.5% → CHF 375
remboursement de la dette : 3% → CHF 750

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 59

Présentation par M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal. Le Service des Ponts et Chaussées (SPC) a prévu la réfection de la route cantonale, traversée de Pont. Il montre un plan à l'aide du beamer. La majorité des frais de réfection sera donc à charge du Canton. L'autre partie, (passages-piétons, éventuel changement de bordures le long du chemin-piétonnier ou trottoirs) sera à charge de notre Commune, raison pour laquelle un montant a été inscrit au budget 2023.

M. Fragnière ajoute que c'est le Canton qui nous a contacté pour nous informer de la réfection de cette route ; ce n'est pas nous qui avons décidé pour ce dossier.

7 – Protection environnement et aménagement territoire



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	595 500	229 595	178 000	52 000
7101.5031.01 Réf. conduites d'eau Rte Perreymartin	85 000		79 000	
7101.5031.04 Réf. conduites d'eau salle polyvalente	50 000			
7101.5060.00 Remplacement compteurs d'eau	75 000			
7201.5032.01 Prolongement eaux usées Rte Romont			99 000	
7201.5032.02 Prolongement eaux usées Les Sauges	285 000			
7201.6370.00 Taxes de raccordement		229 595		52 000
7301.5033.00 Aménagement de la déchetterie	100 500			

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 61

7 – Protection environnement et aménagement territoire



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	595 500	229 595	178 000	52 000
7101.5031.01 Réfection conduites Rte de Perreymartin	85 000		79 000	

Réfection conduites Rte de Perreymartin

CHF 79 000 Report 2022 changement de conduite Rte de Perreymartin
 CHF 6 000 Augmentation du devis

Incidences nouvel investissement CHF 6 000.00 sur le compte de résultat

amortissement comptable : 1.25% → CHF 75 (selon tableau des d'amortissements MCH2)
 intérêts : 0 % → CHF 0
 remboursement de la dette : 0 % → CHF 0

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 64

M. Favre précise qu'il s'agit du dossier présenté, il y a une année pour le changement de la conduite d'eau de la Route de Perreymartin à Porsel. L'investissement voté était de CHF 79'000.00 ; nous devons demander un supplément de CHF 6'000.00 sur le coût total. Ce supplément est dû à l'augmentation du prix du matériel qui a subi des hausses considérables en 2022 (+40% sur le PVC).

Bien que cette dépense est financée par les taxes (et non pas par la masse fiscale), elle n'aura pas d'incidence sur le prix de l'eau. Les taxes ne seront pas augmentées, c'est la bonne nouvelle.

La dépense totale sera de CHF 85'000.00.

7 – Protection environnement et aménagement territoire



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	595 500	229 595	178 000	52 000

7101.5031.04 Réf. conduites d'eau salle polyvalente 50 000

Réfection conduite d'eau salle polyvalente et pose d'une hydrante

CHF 50 000 Pose d'une hydrante et 100 m de conduite

Incidences nouvel investissement CHF 50 000.00 sur le compte de résultat

amortissement comptable : 1.25% → CHF 625 (selon tableau des d'amortissements MCH2)
intérêts : 1.5 % → CHF 750
remboursement de la dette : 3 % → CHF 1 500

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 67

M. Nicolas Favre précise que la Commune dispose de 61 bornes-hydrantes sur le territoire communal. Celle qui fait le plus défaut est celle qui devrait se trouver près de la Salle polyvalente. Dans le cadre de ces travaux, nous allons profiter de poser un bouclage. Cela permettra de « couper » l'eau à moins de bâtiments en cas d'intervention sur le réseau d'eau potable.

Dans le cadre de ce dossier, l'AVGG aura à sa charge CHF 385'000.00 ; en effet, les conduites datant de 1976 doivent être changées. De plus la population augmente.

7 – Protection environnement et aménagement territoire



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	595 500	229 595	178 000	52 000

7101.5060.00 Remplacement compteurs d'eau 75 000

Remplacement compteurs d'eau

CHF 75 000 Pose de 100 compteurs, 200 modules radio et un système de lecture à distance

Incidences nouvel investissement CHF 75 000.00 sur le compte de résultat

amortissement comptable : 5% → CHF 3 750 (selon tableau des d'amortissements MCH2)
intérêts : 1.5 % → CHF 1 125
remboursement de la dette : 3 % → CHF 2 250

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 71

M. Nicolas Favre précise que les compteurs d'eau à ultrasons qui vont être installés, seront beaucoup plus précis. En effet, ils disposent d'un émetteur. Pour le relevé, l'Employé communal dispose d'une tablette qui lui permet d'effectuer une prise de données à distance. Il n'y a plus besoin d'entrer dans les bâtiments.

Il est prévu d'acquérir 100 compteurs neufs et de équiper 200 compteurs récents de la pièce spéciale et nous avons tenu compte de la main d'œuvre pour effectuer le travail de changement et de pose.

Les propriétaires n'auront plus besoin de communiquer les m3 de leur compteur et pour la facturation, ce sera plus simple. Ce système est compatible avec nos programmes informatiques.

M. Christian Thieren demande si ces nouveaux compteurs consomment de l'électricité ?

R. Non, ils sont équipés de piles d'une durée de vie de 15 ans.

M. Thieren constate donc qu'ils restent efficaces même en cas de coupure de courant.

Mme Carole Seydoux demande si nous aurons toujours un contrôle visuel sur le compteur, ce pour le contrôle vis-à-vis de la facture.

R. M. Favre répond que si le compteur d'eau potable se trouve dans l'abri de protection civil, il ne sera pas forcément lisible avec l'appareil de lecture à distance.

Mme Seydoux souhaite savoir si les relevés se feront par mail ?

R. non, il n'y aura plus de mails ; cependant, les relevés auront toujours lieu 2x par an.

M. Thieren estime qu'à ce niveau-là, il n'y aura plus aucun contrôle sur quand les relevés ont lieu.

R. M. Favre répond que les relevés auront toujours lieu vers la fin mars et vers la fin septembre de chaque année.

M. Pascal Falcy, Porsel, demande comment cela va se passer pour les propriétaires qui ne pourront pas bénéficier de ce genre de relevé à cause de ???

R. M. Favre répond que pour ceux-ci, les relevés se passeront comme avant.

M. Falcy ajoute « avec ce site Internet qui ne fonctionne pas » !

R. non, on peut se rapprocher du compteur via l'intérieur mais pas jusqu'au compteur. M. Favre ajoute qu'il n'y a pas de solution parfaite.

M. François Lachat, Bouloz, demande quel est l'avantage de ce nouveau système pour les propriétaires ?

R. M. Favre précise que le propriétaire n'aura plus besoin de faire le relevé lui-même avec le risque d'erreur potentiel. Il ajoute qu'actuellement, la Caisse communale reçoit plus de 300 mails/et documents papiers, cela lui donne passablement à faire. De ce fait, cela gagnera en précision et en gain de temps vu que toutes les données iront directement dans le programme informatique.

Quoi qu'il en soit, il faut de toute façon changer les vieux compteurs. ; il faut les changer tous les 20 ans.

M. Lachat est étonné que l'on doive changer les compteurs tous les 20 ans, ce, même s'ils fonctionnent toujours.

7 – Protection environnement et aménagement territoire



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	595 500	229 595	178 000	52 000
7201.5032.02 Prolongement eaux usées Les Sauges	285 000			
7201.6370.00 Taxes de raccordement		229 595		52 000

Prolongement eaux usées Les Sauges

CHF 285 000 Construction réseau eaux usées, Secteur Les Sauges à la Route de Champ Diguez
Couvert en partie par les taxes de raccordement encaissées CHF 229 595

Incidences nouvel investissement CHF 55 400.00 sur le compte de résultat

amortissement comptable : 1.25% → CHF 693 (selon tableau des d'amortissements MCH2)
intérêts : 1.5 % → CHF 831
remboursement de la dette : 3 % → CHF 1 662

M. Nicolas Favre précise qu'il y a un dernier grand secteur à raccorder à l'épuration. Il s'agit du secteur Bouloz, Les Esserts en direction de Porsel, jusque vers la Salle polyvalente. Il y aura 13 appartements à raccorder dans ce secteur.

Il y a déjà une canalisation en attente pour cela, elle est de 476 m. Elle a été mise sous pression et elle est utilisable.

Le coût (participation financière) pour les propriétaires des 13 appartements à raccorder seront les suivants :

- CHF 4'000.00 à 5'000.00 de taxe de base
- CHF 14'000.00 par appartement

A charge de la Commune, il y aura un montant effectif de CHF 55'000.00, ce qui représente environ CHF 4'000.00 par appartement. C'est le secteur qui reviendra le moins cher pour la Commune. Pour les autres secteurs c'était entre CHF 20'000.00 et CHF 25'000.00.

Pour mémoire, nous avons l'obligation de procéder au raccordement à l'épuration des bâtiments sis hors zone à bâtir.

7 – Protection environnement et aménagement territoire



Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	595 500	229 595	178 000	52 000

7301.5033.00 Aménagement de la déchetterie 100 500

Aménagement de la déchetterie

CHF 100 500 Nouvelle Ecopresse, système de recharge de cartes à distance, rénovation d'une benne

Incidences nouvel investissement CHF 100 500.00 sur le compte de résultat

amortissement comptable : 5% → CHF 5 025 (selon tableau des d'amortissements MCH2)
intérêts : 1.5 % → CHF 1 508
remboursement de la dette : 3 % → CHF 3 015

Commune Le Flon • 13.12.2022 79

M. Nicolas Favre précise qu'il y a une moyenne, par jour, de 44 dépôts de sacs à ordures dans le compacteur. Notre compacteur, installé en 2005, a déjà 17 ans. En général, un compacteur a une espérance de vie d'environ 12 ans.

M. Favre ajoute que nous pourrions choisir la couleur du compacteur ; si on trouve des sponsors il y a la place pour 4 photos.

Qui dit nouveau compacteur, dit nouvelles cartes du compacteur. Il sera possible de reporter les soldes des cartes actuelles sur les nouvelles cartes. M. Favre ajoute que cela fait 3 ans qu'il étudie le dossier de recharge des cartes. Le but est de pouvoir recharger les cartes sans passer par le Bureau communal, soit directement à la maison.

Actuellement, le prix pour l'évacuation des déchets ménagers s'élève à CHF 0.45/kg. Ce tarif va demeurer puisque nous n'aurons pas d'augmentation à la suite de cet investissement conséquent.

M. Favre ajoute qu'il s'est renseigné pour un leasing qui devrait être d'une durée de 8 ans. Au final, cela nous reviendrait à environ CHF 20'000.00 de plus qui si on l'achète. Par conséquent, nous ne serions pas gagnants de faire un leasing.



Plan financier quinquennal 2023 - 2027

Principes de base

- Entre 2019 et 2021, les **charges** du compte de résultats ont augmenté en moyenne de **+2%** et les **produits** de **0%**.
- Nous prenons les chiffres effectifs des budgets 2022 et 2023.
- Pour l'élaboration de notre plan financier de 2024 à 2027, nous tablons sur une hausse des **charges** de **+2%** par année et une stagnation des **produits** à **0%** par année.
- A cette projection, nous ajoutons les incidences sur le compte de résultat des investissements planifiés par notre commune et les associations de communes dont nous faisons partie. Ces charges commencent l'année qui suit leur réalisation.
- Le taux de déficit n'est plus considéré par MCH2. Les déficits doivent être couverts par les fonds propres disponibles. Les fonds propres de notre commune se montaient à CHF 1 830 615.00 au 31.12.2021

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 81

Plan financier quinquennal 2023 - 2027



Liste des investissements liés prévus

2021	Agrandissement/transformation COV	CHF 30 000 000
2024	Rénovation EMS Le Châtelet RSSV	CHF 4 500 000
2023	Rénovation ancien Hôpital RSSV	CHF 7 000 000
2022	Rénovation STEP La Verna	CHF 25 000 000

Charges réparties entre les communes membres selon les clés de répartition déterminées.

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 82

Plan financier quinquennal 2023 - 2027



Liste des investissements propres prévus

2022	Renouvellement matériel informatique	CHF	34 250
2023	Achat et équipement PPE administration Porsel	CHF	1 252 655
2023	Rénovation appartement Fleur de Lys	CHF	238 000
2024	Isolation plafond et chang. chaudière Fleur de Lys	CHF	150 000
2023	Rénovation diverses salle polyvalente	CHF	28 650
2026	Entretien places de parc salle polyvalente	CHF	340 000
2023	Achat abris PC Porsel	CHF	638 850
2022	Isolation toiture bâtiment C	CHF	50 000
2025	Isolation toiture bâtiment A	CHF	200 000
2023	Carrefour Champ Diguez et traversée Pont	CHF	231 000
2024	Carrefour Bouloz	CHF	270 000
2023	Conduites d'eau Perreymartin, salle poly., compteurs	CHF	210 000
2022	Conduites épuration hors zone Rte de Romont	CHF	47 000
2023	Conduites épuration hors zone Les Sauges	CHF	55 405
2023	Compacteur déchetterie, recharge cartes, benne	CHF	100 500

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 83

Plan financier quinquennal 2023 - 2027



Evolution du résultat du compte de résultat et des fonds propres de la commune

Année	Résultat	Montant	Fonds propres	Solde
2021			Solde fonds propres	CHF 1 830 615
2022	Perte budgétée	CHF 178 649	Solde fonds propres	CHF 1 651 966
2023	Perte budgétée	CHF 29 237	Solde fonds propres	CHF 1 622 730
2024	Perte budgétée	CHF 253 284	Solde fonds propres	CHF 1 369 446
2025	Perte budgétée	CHF 390 905	Solde fonds propres	CHF 978 541
2026	Perte budgétée	CHF 511 823	Solde fonds propres	CHF 466 718
2027	Perte budgétée	CHF 648 079	Solde fonds propres	CHF - 181 362

□ Commune Le Flon • 13.12.2022 84

Mme Françoise Monney, Pont, est interpellée par des pertes projetées de plus de CHF 500'000.00 ?
R. M. le Syndic répond que les calculs ont été faits par rapport à des rentrées de produits très prudentes.

Mme Marielle Pittet demande si, dans la perte projetée en 2026, on tient compte de l'investissement pour la réfection des places de parc de la Salle polyvalente ?

R. oui, on a tenu compte de 2% d'augmentation des charges plus les investissements prévus.

Mme Pittet estime que dans pareil cas, nous ne sommes pas obligés de faire certains investissements.

M. Thieren s'étonne que le Conseil communal ait tenu compte de 2% d'augmentation des charges alors que l'inflation est à 6-7% !

R. M. le Syndic répond que l'inflation est plutôt à 4%.

M. Thieren précise que l'on est quand même loin des 2% et le gros déficit risque d'arriver bien avant 2027.

M. Fabien Thürler précise que chaque année, on rajoute une année de plus au plan financier ; nous sommes obligés de le faire. Toutefois, prévoir des budgets à 4, 5 ou 6 ans, cela ne tient pas la route car personne ne sait où on en sera dans 3 ans.

Pour ce qui est des investissements présentés lors de cette assemblée, on sait par quoi on en est ; pour le reste c'est utopique. Si par hasard, la masse fiscale est meilleure, les données changent.

R. M. le Syndic répond qu'effectivement le plan financier est un tableau de bord.

M. Thürler ajoute que le budget 2023 prévoit un déficit ; cependant, si les comptes 2023 révèlent un résultat positif, alors cela change la donne.

R. M. le Syndic acquiesce.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic invite la Commission financière à lire son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme Claudine Aebischer, Présidente, précise qu'après l'examen des documents transmis par la commune, la commission financière s'est réunie le lundi 28 novembre 2022 pour assister à la présentation du budget communal 2023 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard, accompagné de Mme Corinne Levrat, administratrice des finances.

En préambule, il est relevé que les actifs de la commune ont été réévalués à leur valeur actuelle suite à la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Dans les comptes, ces réévaluations ont été exactement compensées par une réserve d'amortissement sur dix ans. Si elles augmentent la taille du bilan, elles n'affectent aucunement les résultats de la commune et permettent de présenter un bilan qui reflète mieux la situation économique réelle de la commune.

En revanche, l'examen du budget 2023 s'est avéré plus compliqué que par le passé en raison de la mise en application du MCH2. En particulier, il n'est plus possible de comparer certains postes du budget avec ceux des années précédentes sans avoir des explications circonstanciées sur les modifications comptables induites par le MCH2. En dépit de cet écueil, la commission financière a été en mesure de rédiger sereinement son rapport 2023 grâce aux explications convaincantes qui ont été apportées sur toutes les questions soulevées par ses membres.

La commission financière remercie le conseil communal dans son ensemble, l'administratrice des finances ainsi que les secrétaires pour leur engagement et leur travail de qualité.

Budget d'investissement 2023

Pour 2023, les charges prévues s'élèvent à CHF 2'728'070.40 dont CHF 2'030'265.00 sont des investissements acceptés les années précédentes et reportés en 2023. La somme des nouveaux investissements proposés s'élève donc à CHF 697'805.40. Avec des produits prévisionnels totalisant CHF 594'594.85, le budget d'investissement 2023 présente un déficit de CHF 103'210.55.

Ci-dessous, la liste des nouveaux investissements proposés par le conseil communal :

- *Préavis favorable au nouvel investissement no 0220.5040.00 Rénovation Auberge de la Fleur de Lys à Porsel - Changement du lave-vaisselle, aménagement WC handicapés, installation d'une rampe CHF 48'000.00*

- *Préavis favorable à l'augmentation d'investissement no 0290.5040.03 Achat PPE Administration communale à Porsel - Inauguration des nouveaux locaux CHF 9'655.40*
- *Préavis favorable au nouvel investissement no 0290.5060.00 Equipement PPE Administration communale à Porsel - Mobilier, écrans salles Conseil et conférence, bureau et réception, archives, installation informatique, déménagement, divers et imprévus CHF 70'000.00*
- *Préavis favorable au nouvel investissement no 0291.5040.00 Rénovation de la Salle polyvalente à Porsel Porte, création vélux et ouverture pour AES, vestiaire douche hommes CHF 28'650.00*
- *Préavis favorable au nouvel investissement no 6150.5010.01 Aménagements routiers, crédit d'étude Aménagements traversées de Pont CHF 25'000.00*
- *Préavis favorable à l'augmentation d'investissement no 7101.5031.01 Réfection de conduites à Porsel, Rte de Perreymartin - Augmentation par rapport au devis initial CHF 6'000.00*
- *Préavis favorable au nouvel investissement no 7101.5031.04 Nouvelles conduites salle polyvalente Installation d'une hydrante et de 100 m conduites à Porsel CHF 50'000.00*
- *Préavis favorable au nouvel investissement no 7101.5060.00 - Remplacement de compteurs d'eau 100 compteurs, 200 modules radio et un système de lecture à distance CHF 75'000.00*
- *Préavis favorable au nouvel investissement no 7201.5032.02 - Prolongement réseau eaux usées, Porsel, Secteur Les Sauges à la Route de Champ Diguez CHF 285'000.00*
- *Préavis favorable au nouvel investissement no 7301.5033.00 Aménagement de la déchetterie Nouvelle Ecopresse (compacteur), Gestinergie ou Cashless (système de recharge des cartes), rénovation d'une benne CHF 100'500.00*

La commission financière relève les efforts consentis par le conseil communal pour limiter raisonnablement les investissements et pour présenter un budget réaliste.

La commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée d'accepter le budget d'investissement 2023 tel que présenté par le conseil communal. Elle souhaite toutefois attirer l'attention de l'Assemblée communale sur trois indicateurs économiques qui illustrent bien la marge de manœuvre dont dispose notre commune pour financer ses investissements futurs :

- *Le taux d'endettement net s'élève à 38.08 %.*

Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Au vu de son niveau d'endettement relativement faible, la capacité de la commune à emprunter est bonne.

- *Le degré d'autofinancement s'élève à 3 % seulement.*

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Un taux aussi faible ne laisse aucune marge de manœuvre à la commune pour financer de futurs investissements avec les produits qu'elle perçoit.

- *La part des charges d'intérêts s'élève à 1 %.*

Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux utilisée pour payer les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Cet indicateur confirme que la commune bénéficie encore d'une certaine marge de manœuvre pour recourir à l'emprunt.

L'analyse de ces indicateurs montre que sans une augmentation des produits, la commune ne pourra financer ses investissements futurs que par l'emprunt.

D'autre part, le plan financier 2023-2027 indique que les fonds propres disponibles de la commune vont diminuer chaque année en raison notamment des charges d'amortissement prévisionnelles qui grèvent lourdement nos finances. La disparition totale des fonds propres disponibles est prévue pour 2027. La commission financière est préoccupée par cette situation qui, selon elle, devrait conduire inexorablement vers une augmentation de l'impôt communal.

* * * *

M. le Syndic remercie sincèrement la Commission financière et sa Présidente pour leur excellente collaboration et pour tout travail et les heures consacrées pour tout contrôler le budget 2023. Il relève la date de 2027 où la situation financière de notre Commune sera précaire et précise que le Conseil communal fait le maximum pour que tout se passe pour le mieux.

La parole n'étant plus demandée : → On passe au vote

a) Le BUDGET DU COMPTE DE RESULTAT 2023 avec des charges s'élevant à CHF 5'378'597.74 et des produits s'élevant à CHF 5'349'360.90 donnant donc un déficit de CHF 29'236.64 est mis au vote. Il est approuvé par 53 oui (cinquante-trois) soit à l'unanimité

b) Le BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2023 est voté chapitre par chapitre :

1. ADMINISTRATION GENERALE
Total pour le poste CHF 1'467'250.00

5.2.1 no 0220.5040.00 Rénovation Auberge de la Fleur de Lys à Porsel
- Changement du lave-vaisselle, aménagement WC handicapés, installation d'une rampe – CHF 48'000.00
Résultat du vote : 52 oui (cinquante-deux), 0 non (zéro) et 2 (deux) abstentions.

M. le Syndic remercie l'assistance et précise que le Conseil communal va tenir compte des remarques de l'assemblée et va étudier une variante différente tout en tenant compte du budget accepté ci-dessus.

5.2.2 no 0290.5040.00 Achat PPE Administration communale à Porsel
- Inauguration des nouveaux locaux – CHF 9'655.40
Résultat du vote : 51 oui (cinquante-et-un), 0 non (zéro) et 2 (deux) abstentions.

5.2.3 no 0290.5060.00 Equipement PPE Administration communale à Porsel
- Mobilier, écrans salles Conseil et conférence, bureau et réception, archives, installation informatique, déménagement, divers et imprévus – CHF 70'000.00
Résultat du vote : 49 oui (quarante-neuf), 0 non (deux) et 4 (quatre) abstentions.

5.2.4 no 0291.5040.00 Rénovation de la Salle polyvalente à Porsel
- Porte, création vélux et ouverture pour AES, vestiaire douche hommes – CHF 28'650.00
Résultat du vote : 51 oui (cinquante-et-un), 0 non (zéro) et 2 (deux) abstentions.

5.2.5 no 6150.5010.01 Aménagements routiers, crédit d'étude
- Aménagements traversée de Pont – CHF 25'000.00
Résultat du vote : 32 oui (trente-deux), 2 non (deux) et 1 (une) abstention.

5.2.6 no 7101.5031.01 Réfection de conduites à Porsel, Rte de Perreymartin
- Augmentation par rapport au devis initial – CHF 6'000.00
Résultat du vote : 53 oui (cinquante-trois), 0 non (zéro) et 0 (zéro) abstention = unanimité

5.2.7 no 7101.5031.04 Installation d'une hydrante et de 100 m de conduites à Porsel, Salle polyvalente
CHF 50'000.00
Résultat du vote : 53 oui (cinquante-trois), 0 non (zéro) et 0 (zéro) abstention = unanimité

5.2.8 no 7101.5060.00 Remplacement de compteurs d'eau
- 100 compteurs, 200 modules radio et un système de lecture à distance – CHF 75'000.00
Résultat du vote : 44 oui (quarante-quatre), 5 non (cinq) et 4 (quatre) abstentions.

5.2.9 no 7201.5032.02 Construction réseau eaux usées, Porsel, Secteur Les Sauges à la Route de Champ Diguez, CHF 285'000.00
Résultat du vote : 52 oui (cinquante-deux), 0 non (zéro) et 1 (une) abstention.

5.2.10 no 7301.5033.00 Aménagement de la déchetterie
- Nouvelle Ecopresse (compacteur), Gestinergie ou Cashless (système de recharge des cartes) rénovation d'une benne – CHF 100'500.00
Résultat du vote : 47 oui (quarante-sept), 2 non (deux) et 4 (quatre) abstentions.

6. Informations du Conseil communal (Economies d'énergie, Commission Senior+)

M. le Syndic donne la parole à

1. Mme Claudia Dougoud, Conseillère communale pour des informations sur la Commission Senior+

a) Pourquoi une Commission Seniors :

- pour promouvoir la cohésion sociale et favoriser le vivre ensemble
- pour répertorier et transmettre les ressources communales et régionales
- pour trouver des réponses adaptées aux besoins des seniors au niveau communal
- pour développer des projets en lien avec le concept Senior+

b) Les Membres de la Commission

- Bongard Christine, Porsel, Présidente
- Dougoud Claudia, Bouloz, Conseillère communale, Représentante du Conseil communal
- Favre Josiane, Bouloz
- Dévaud Lally, Porsel
- Fragnière Claude, Bouloz
- Batisse Dauquaire Alain, Bouloz
- Monney Françoise, Pont
- Tardin Catherine, Pont

c) Elle précise que le logo a été créé par l'une des Membre de la Commission, soit Mme Lally Dévaud.



Applaudissements de l'assemblée

d) Elle propose aux habitants de devenir bénévoles et présente les projets prioritaires 2023 :

- lister les ressources communales
- adapter le site Internet de la Commune ainsi que le Bulletin communal d'informations
- organiser un Café-Seniors
- développer un projet intergénérationnel (table conviviale)
- évaluer les besoins pour des repas à domicile, pour un éventuel ramassage des déchets chez les seniors sans véhicule

Mme Dougoud conclut en parlant de la boîte à idées/besoins.

* * * *

2. M. Christian Cardinaux, Conseiller communal pour des informations sur les économies d'énergie

M. Cardinaux précise que le Conseil communal a décidé de participer, à sa manière, aux économies d'énergie en prenant certaines décisions.

- extinction de l'éclairage public de 23 h 30 à 05 h 30 (au lieu de 01 h 00 à 05 h 00) ; cela représente une économie de 450 kWh, soit 679.00 fr.

- l'Etat de Fribourg préconise 19 degrés pour ses locaux ; chez nous, nous avons prévu 20 degrés dans tous les bâtiments.

- le sapin du centre village de Porsel n'a pas été illuminé cette année.

M. Cardinaux ajoute qu'avec des LED pour l'éclairage public, on peut économiser sur les factures d'électricité. Toutefois, il faut investir environ CHF 130'000.00. Il vaut la peine de réfléchir.

* * * *

3. M. Christian Cardinaux, Conseiller communal pour des informations sur le Rail-Check, subvention sur abonnement TPF de 1 mois ou 12 mois

M. Cardinaux rappelle que chaque année, la Commune dépose une demande auprès du SMO et des TPF pour obtenir plus de courses de bus sur les lignes 472 et 258 qui passent par notre Commune, cependant sans grand succès.

Le Conseil communal a pensé que s'il faisait une action spéciale pour les 16-25 ans et pour les 65 ans et plus, il y aurait plus de monde et cela aiderait à appuyer nos demandes précitées.

M. Cardinaux explique le procédé de calcul pour la subvention prévue :

- pour les 65 ans et plus pour toutes les zones
- pour une année : coût de l'abonnement CHF 1'872.00 et 15% de subvention = CHF 280.00.
- pour un mois : coût de l'abonnement CHF 208.00 et 15% de subvention = CHF 30.00.

Le Conseil communal a décidé de subventionner toutes les destinations à raison de 15%, soit au maximum CHF 280.00 pour un abonnement d'une année et CHF 30.00 pour abonnement d'un mois.

Les bénéficiaires devront habiter la Commune ; les abonnements seront nominatifs et non transmissibles.

On demande si les usagers qui vont à Lausanne pourront aussi bénéficier de la subvention.

R. oui, ce sera la même subvention de 15% que pour un usager qui va en direction de Fribourg.

Mme Claudine Aebischer demande si la subvention fonctionne pour les CFF et pour les TPF.

R. oui, cela concerne aussi les CFF mais c'est géré par les TPF. Il faut aller vers un guichet TPF.

Mme Aebischer demande si on prend également un trajet CFF via les TPF.

R. M. Cardinaux répond que l'on peut prendre la destination que l'on souhaite.

7. Divers

M. le Syndic laisse maintenant la parole à l'assemblée.

DISCUSSION :

1 M. Pierre-Yves Pichonnaz, Pont, parle des CHF 6'300.00 inscrits au budget pour l'analyse des sites pollués. Il demande où sont situés les sites pollués et qui donne l'information sur la présence de sites pollués sur le territoire communal.

R. M. Nicolas Favre, Conseiller communal, répond que le Canton a établi la carte des sites pollués. Ce sont les sites en catégorie 2 qui sont soumis à analyse. Cela concerne un endroit à Porsel, à la Scie au secteur des Bois (à droite lors de la montée des Bois).

Nous devons donc analyser le sol et la conduite d'eau.

Pour ce qui est des autres sites à Pont et à Bouloz qui sont répertoriés en degrés 3-4, nous allons attendre que le Canton nous en parle.

Ces sites sont des anciens « ruclons » = décharges. En principe, c'est à la Commune d'investiguer. On ne va pas aller plus vite qu'il ne faut et on va attendre que le Canton nous contacte.

M. Pichonnaz souhaite savoir ce qu'il en est pour le cas où un site pollué se trouve sur une propriété privée ; à la charge de qui seront les frais d'assainissement ?

R. M. Nicolas Favre répond que c'est à la Commune de prendre en charge ces frais.

M. Thieren demande de quel type de pollution il s'agit ?

R. M. Favre répond qu'il y a une quarantaine de métaux lourds qui se comptent en microgrammes. Nicolas ajoute que c'est sur tout le Canton de Fribourg qu'il y a ce genre de problèmes.

Mme Marielle Pittet demande si les CHF 6'300.00 sont pour le site de la Scie à Porsel.

R. oui, le contrôle est terminé et nous avons reçu les résultats vendredi dernier.

Mme Pittet souhaite savoir si cette décharge est fermée.

R. M. Favre répond par l'affirmative ; actuellement, c'est du terrain agricole. M. Favre ajoute qu'à l'époque cela ne dérangeait personne.

* * * *

Mme Catherine Tardin demande si la Commune envisage la pose de panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux ?

R. M. le Syndic répond qu'il y a quelques années, en 2017, le Conseil communal avait un projet pour la Salle polyvalente. Cela aurait permis à tout un chacun de faire une action écologique via une Coopérative. Nous avons abordé une Société de Fribourg qui faisait ce genre d'action. Finalement, cela ne s'est pas réalisé.

M. Christian Cardinaux précise que nous avons demandé des offres pour la Salle polyvalente et aussi pour les écoles et l'Auberge de la Fleur de Lys ; nous sommes en train d'étudier la question.

Mme Tardin demande pourquoi ne pas prévoir plusieurs investisseurs.

R. M. le Syndic précise que nous allons demander à la Commission de l'Energie d'étudier ce dossier.

* * * *

M. Marco Picasso, Pont, remarque que la vente de bois donne une bonne surprise. Toutefois, en tant que promeneur, il a des mauvaises surprises ; en effet, actuellement le traitement du bois est beaucoup plus brutal qu'autrefois.

R. M. le Syndic répond qu'avant les privés aidaient les Communes pour le travail en forêt. Ensuite, les conditions de sécurité ont changé et maintenant ce sont les Corporations forestières qui s'en occupent. M. le Syndic sait que M. Picasso n'aime pas les travaux en forêt.

Toutefois, on n'y échappe pas ; il faut revitaliser la forêt. D'ailleurs, à ce sujet, M. Huwiler, Garde-forestier, était venu donner des explications en assemblée communale.

M. le Syndic précise que le bois sert pour la construction et il est mieux d'utiliser du bois indigène.

* * * *

Mme Carmen Favre, Bouloz, parle des palettes qui sont en train de pourrir dans la forêt de la Tossaire à Bouloz. Elle en avait déjà parlé.

R. M. le Syndic répond que M. Jean Gillard, Conseiller communal, ira voir avec M. Philippe Baudois, Employé communal.

* * * *

Mme Josiane Favre, Bouloz, parle du carrefour de Bouloz qui devrait être amélioré en 2024 ; est-ce une utopie ou une réalité ? Elle a l'impression que l'on nous mène en bateau depuis le temps que l'on en parle !

Mme Marielle Pittet estime que si le carrefour n'est pas mieux que l'arrêt de bus de la Route de Romont, alors autant garder l'arrêt de bus !

R. M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal, explique le dossier et précise que le SEn (Service de l'environnement) nous a compliqué les choses. Toutefois, il y a 2 semaines, le SEn a donné un préavis à 99% favorable.

Mme Favre estime que cela discute beaucoup mais cela n'avance pas beaucoup. Ce carrefour est catastrophique.

R. M. Fragnière répond qu'il fait le maximum.

* * * *

M. Marc Levrat, Porsel, parle de la STAP La Verna qui a été rénovée et des micropolluants.

R. M. Nicolas Favre répond que la Confédération helvétique a investi 4.5 mio dans la STAP La Verna à Ecu-blens FR pour les micropolluants. 2023 est la dernière année où la taxe sera encore prélevée.

* * * *

La parole n'est plus demandée.

* * * *

M. le Syndic tient à remercier l'assemblée pour sa participation active et ses décisions. Il remercie également ses Collègues, le personnel administratif ainsi que tous les autres employés collaborateurs de la Commune.

Mme Maude Cardinaux, Vice-Syndic, remercie chaleureusement, en son nom et au nom de ses Collègues, M. le Syndic pour tout le travail effectué et pour la bonne collaboration.

Il est 22 h 15 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée souhaitant bon retour, à toutes et à tous, dans leurs foyers et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une Bonne Année 2023. Un verre de l'amitié et quelques pizzas sont servis au terme de l'assemblée.

Porsel, le 13 décembre 2022

La Secrétaire

Le Syndic